

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **37 (1901)**

Heft 46

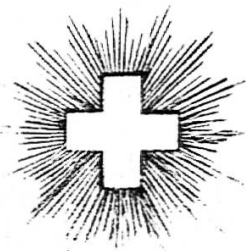
PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez
ce qui est bon.

SOMMAIRE : *Les vieux laboureurs. — Un voyage pestalozzien (suite). — Chronique scolaire: Neuchâtel, Vaud. A l'étranger. Allemagne. — Variété. — PARTIE PRATIQUE: Géographie locale: l'orage. — Dictées. — Comptabilité. — Problèmes. — Géométrie. — Economie domestique: chauffage des appartements. — Gymnastique. — Eloge de la soupe, par Petit-Senn.*

Les vieux laboureurs. ¹

Le ciel a fécondé la semence prospère,
Et le vieux laboureur au déclin de ses jours,
Vient visiter un soir, comme autrefois son père,
Le champ qu'il abandonne et qu'il aime toujours.

Lui-même avant l'hiver a jeté dans la terre
Le bon grain qui verdoie aux rayons du soleil,
Et son rêve à présent va du champ solitaire
A l'astre qui s'incline à l'horizon vermeil.

Pendant un demi-siècle, à travers le domaine
Où d'autres vont venir, pieusement troublés,
Sa main ferme a tracé, de semaine en semaine,
Les sillons pleins de sève où mûrissent les blés.

Il a bien mérité le cher repos qu'il goûte...
Ou qu'il soit fier, à bon droit, de son œuvre aux fruits purs !
Si dans la glèbe il mit de son sang goutte à goutte,
Son âme a triomphé dans l'or des épis mûrs.

Hommage à son labeur ! Respect à sa personne !
Soit qu'il creuse aujourd'hui, demain, les jours suivants,
Le sol inépuisable où la moisson frissonne,
Qu'il sème, ici-bas, l'Idée à tous les vents.

L'exemple ne meurt pas qu'on lègue de la sorte,
L'outil, devenu lourd, peut échapper aux doigts,
Quelqu'un tout aussitôt le relève et le porte
En vertu du Conseil divin : « Fais ce que dois ».

¹ Allusion aux vieux maîtres qui vont prendre leur retraite.

Je sais des laboureurs dont la tâche est finie
Pour la rendre féconde, ils n'ont ménagé rien ;
Leur mission fut belle en sa monotonie,
Et je salue en eux les Apôtres du bien.

Puissent-ils parmi nous vivre longtemps encore !
Leur esprit a gardé son ancienne vigueur,
Et leur verte vieillesse a des reflets d'aurore
Qui nous font entrevoir la paix sainte du cœur.

Quant à nous, prenons-les hardiment pour modèles.
Nous avons tous un champ comme ils ont eu les leurs ;
Donnons-lui sans compter nos soins les plus fidèles :
Voilà l'enseignement de nos vieux laboureurs.

MAX TIPLE.

UN VOYAGE PESTALOZZIEN

Stanz, 16 septembre.

Ici, le silence s'est fait sur Pestalozzi. Aucune trace de lui dans le petit musée historique que, pendant la saison d'été, on ouvre aux étrangers. Les touristes sont nombreux qui passent par Stanz pour monter au Stanzerhorn, le pic rival du Righi et du Pilate ; mais parmi eux, à supposer qu'ils connaissent le nom de Pestalozzi, combien y en a-t-il qui se doutent que « le père des orphelins de Stanz » a dépensé ici pendant près d'une année tous les trésors de son cœur ? Les habitants eux-mêmes n'en savent pas long sur son compte. Une jeune fille que j'interroge me répond. « Pestalozzi ? Ah ! oui, on nous en a parlé à l'école... » Un jeune homme est pourtant en état de me montrer le chemin par où l'on va au couvent des Clarisses, où, après la révolution de 1798, le Directoire helvétique institua un refuge pour quelques-uns des orphelins qu'avait faits la guerre civile, et le confia à Pestalozzi. C'est encore un couvent. Pendant que j'en fais le tour, j'entends par la fenêtre ouverte marmotter des patenôtres.

Rien de plus aisé aujourd'hui, rien de plus agréable que de faire le voyage de Stanz. Un des grands bateaux à vapeur qui sillonnent le lac des Quatre-Cantons vous mène, en une heure de traversée délicieuse, de Lucerne à Stansstad ; et de Stansstad, qui est situé sur la rive du lac, vous arrivez à Stanz en quelques minutes, par un tramway électrique qui traverse les prairies et effarouche en passant les troupeaux. Mais au temps de Pestalozzi, quelle affaire ce devait être de pérégriner, par les longs détours des gorges et des vallées, dans une contrée que coupent sans cesse les larges nappes d'eau ou les brusques soulèvements des montagnes ? Pour rejoindre son poste à Stanz, l'envoyé de la Confédération Helvétique dut certainement employer plus de temps — et avec quelles fatigues ! — que je n'en mettrai pour parcourir toute la Suisse.

Mais ce ne sont pas seulement les moyens de communication qui ont changé. Lorsque Pestalozzi vint à Stanz, — il y a un peu plus de cent ans, — il y trouva les traces désastreuses et récentes des luttes sanglantes de la guerre civile ; des centaines de maisons incendiées dans la région, des mourants et des morts ; et aussi, les haines excitées, une population ignorante, fanatique, hostile au nouvel ordre de choses. Il y fut mal accueilli, lui, le représentant du parti vainqueur, qui, comme il arrive, apportait la liberté sous les apparences de l'oppression. Aujourd'hui, tout est riant et gai dans la jolie petite ville de Stanz, avec ses belles écoles publiques, ses maisons propres, qui ne manquent pas d'élégance, et qui, chaque année, font un peu de toilette pour recevoir la visite des étrangers ;

avec sa population laborieuse et aimable, qui paraît heureuse, guérie de toute haine, apaisée dans la liberté républicaine ; — et tout autour les champs cultivés s'étendent, les gras pâturages, parsemés de pommiers énormes, de poiriers séculaires, que peut-être Pestalozzi a vu planter et qui portent encore des fruits abondants. Et du haut de la terrasse du Stanzerhorn, qui domine de ses 1900 mètres d'altitude la vallée de Stanz couchée à ses pieds, contemplant ce village blanc encadré de verdure, je me disais que la pensée humaine, elle aussi, porte ses fruits, puisque, par un effort continu et avec l'aide du temps, elle parvient à faire régner la paix, l'aisance et le bonheur où il n'y avait jadis que fanatisme, guerre et misère ; et que, si Pestalozzi est presque oublié à Stanz, du moins dans ce coin de l'univers, comme ailleurs, une partie s'est réalisée des rêves qu'il avait conçus pour le bonheur de l'humanité.

(A suivre).

GABRIEL COMPAYRÉ.

CHRONIQUE SCOLAIRE

NEUCHÂTEL. — La société pédagogique neuchâteloise a eu son assemblée annuelle samedi 2 novembre à Corcelles. Des questions discutées et des décisions prises, nous ne relaterons ici que ce qui est susceptible d'intéresser les lecteurs de l'*Educateur*.

M. Thiébaud, instituteur au Locle, président de la société, en un rapport très consciencieusement établi rend compte de la vie de la société pendant l'année écoulée. Il accorde un souvenir aux disparus, mentionne les diverses manifestations de reconnaissance organisées en mains endroits, en faveur de membres du personnel enseignant et se fait un plaisir de nous faire toucher pour ainsi du doigt la marche heureuse de la société en nous indiquant que le nombre des membres de cette dernière est actuellement de 357 c'est-à-dire de 219 en augmentant sur le chiffre de l'an passé.

Il rappelle aussi les belles journées du Congrès de Lausanne et l'aimable accueil fait à tous les participants par nos bons amis les Vaudois.

Les finances de la société sont, elles aussi, à ce que nous apprend M. Rosselet, caissier, en situation heureuse, la cotisation reste fixée à fr. 1,50 pour les membres abonnés à l'*Educateur* et fr. 2. — pour les membres non abonnés.

Le nombre des membres neuchâtelois de la *Romande* étant de 451, il y a donc lieu de nommer cinq délégués au comité central. Sont nommés :

MM. W. Brandt, instituteur, à Neuchâtel.
C.-A. Barbier, » à La Chaux-de-Fonds.
L. Russillon, » à Couvet.
J. Decreuze, » à Boudry.
E. Amez-Droz, » à Villiers.

M. U. Perrenoud, instituteur aux Ponts-de-Martel, vice président de la société pédagogique neuchâteloise, remplacera M. Thiébaud, président, nommé membre du bureau de la *Romande*.

Malgré le désir qu'il en avait exprimé au Comité central, de se voir relevé de ses fonctions et sur la proposition du dit Comité, M. C. Hintenlang, instituteur à Noiraigue, est nommé, à nouveau, correspondant de l'*Educateur*.

Un concours ouvert entre les membres de la société a fourni deux travaux sur les questions suivantes :

a) Des meilleurs moyens pratiques à employer pour provoquer une saine émulation chez les élèves.

b) Des meilleurs moyens à employer pour donner le goût du chant à nos enfants.

Ces deux travaux ont été primés et leurs auteurs, MM. Borel, instituteur au Pâquier et F. Winger, instituteur à Neuchâtel, félicités, pour la preuve donnée de leur courage et de leur intelligente activité.

Sur la proposition du Comité central, par acclamation et à l'unanimité, M. Quartier-la-Tente, directeur du Département de l'Instruction publique est nommé membre honoraire de la Société. Ainsi en est-il aussi, de MM. Latour et Blaser, inspecteurs des écoles, bien que, de fait, ces Messieurs soient déjà porteurs de ce titre, depuis le jour où ils ont cessé d'être instituteurs primaires.

Quelques affaires purement administratives sont encore liquidées et la séance est close.

— **Ecriture ronde.** — Ainsi que nous l'avons dit dans l'*Educateur* du 14 septembre dernier, le concours ouvert par le Département de l'Instruction publique au sujet d'une méthode d'écriture ronde a fourni 10 travaux.

De ces 10 travaux, 6 ont été primés et ont valu les récompenses suivantes à leurs auteurs :

1^{er} prix, ex-æquo : MM. Jules Decreuze, instit., à Boudry et Constant Chollet, instit., à la Chaux-de-Fonds, chacun f. 50.

2^{me} prix : M. Arthur Fallet, prof., à Neuchâtel, f. 45.

3^{me} prix, ex-æquo : MM. Louis Chenevard, instit., à Neuchâtel et P.-L. Jacot, instit., au Locle, chacun f. 20.

4^{me} prix : M. E. Perret, instit., aux Hauts-Geneveys, f. 15.

Des appréciations diverses du Jury, reproduisons ici celles concernant le travail classé premier.

« L'auteur a exécuté deux cahiers très soignés, d'un fort bon goût et d'un format qui pourrait être adopté pour les écoles. La théorie est claire, mais un peu brève et gagnerait à être plus développée. Les minuscules sont mieux enseignées que les majuscules, mais l'exécution est excellente, bien que les lettres soient parfois un peu larges. Quelques remarques à faire également sur la forme de certaines lettres : a, v, l ; sauf ces observations, ce travail est excellent ; la méthode qu'il expose est celle qui paraît le mieux répondre à l'enseignement primaire ».

— **Projections lumineuses.** — Par circulaire du 1^{er} novembre courant, le Département de l'Instruction publique informe les Commissions scolaires et les membres du personnel enseignant qu'il tient à leur disposition et cela *gratuitement*, tout le matériel nécessaire pour leçons de géographie et d'histoire par le moyen de projections lumineuses : appareil, toile, clichés et accessoires. Les demandes pourront être adressées au Secrétariat de l'Instruction publique et le tout sera envoyé officiellement. L'emballage sera organisé très simplement pour en faciliter le retour ou l'envoi direct à d'autres écoles. Les fournitures endommagées et les clichés cassés sont seuls à la charge des autorités scolaires.

MM. les inspecteurs fourniront tous les renseignements désirables.

Suit une liste de 82 vues disponibles.

Ch. HINTENLANG.

VAUD. — **Grand Conseil.** — Le bureau du Grand Conseil avait placé comme premier objet à l'ordre du jour de la session d'automne la discussion de la motion Gavillet au sujet de l'augmentation du traitement des instituteurs primaires et du paiement de ceux-ci par l'Etat. Nous avons tenu à assister à cette séance afin de donner à nos collègues, non pas un compte-rendu détaillé, mais notre impression sur le rapport qui a été présenté à notre autorité législative. Nous ne pouvons donner qu'un très rapide résumé du travail de M. Simon, nous réservant de le publier *in-extenso* dans un de nos prochains numéros.

Disons, dès l'abord, que le rapport du député de Grandson est absolument bienveillant pour le corps enseignant primaire. Il rappelle, en commençant, que c'est en février 1901 que M. le député Gavillet, appuyé de plusieurs de ses collègues, présenta et développa sa motion. La commission chargée de l'examiner

désigna d'abord M. Cavat, comme rapporteur, et ensuite de la démission de celui-ci, M. Simon fut appelé à le remplacer.

M. le rapporteur fait d'abord un intéressant résumé des divers traitements alloués depuis l'époque bernoise jusqu'à la loi de 1875 aux institutrices et aux instituteurs du canton de Vaud. Il montre les améliorations successives depuis le traitement moyen de 100 à 120 fr. anciens jusqu'aux 1400 fr. prévus par la loi qui nous régit actuellement. Toutes les augmentations qui ont été votées par le Grand Conseil l'ont été par suite de la pénurie des instituteurs. Et maintenant, plus que jamais, nous souffrons de cette pénurie. L'hiver dernier, le Département de l'Instruction publique a dû avoir recours à un grand nombre de régents retraités et, une classe de montagne a eu beaucoup de peine à trouver un maître ne possédant même pas de brevet.

Depuis 1875, les conditions de la vie se sont notablement modifiées. Un grand nombre de choses de première nécessité ont augmenté de prix, tandis que les ressources de nos instituteurs restaient les mêmes. Un certain nombre ont cherché, dans des travaux particuliers, à apporter une amélioration à leur sort; d'autres placés dans des conditions qui ne leur permettaient pas de parer à l'insuffisance de leur traitement végètent avec leurs familles dans une situation peu enviable. Comment peuvent-ils donner leurs leçons avec leurs soucis journaliers? Comment exiger d'eux qu'ils encouragent les jeunes à embrasser une carrière qui leur procure si peu de bien-être?

M. le rapporteur, après avoir cité les traitements actuels, montre que la situation faite au corps enseignant primaire ne peut plus se prolonger si l'on veut continuer à avoir des régents à la hauteur de leur tâche. Plusieurs instituteurs ont quitté leur profession ces années dernières ou se sont rendus dans les cantons voisins ayant un traitement supérieur.

M. le chef du Département n'a pas attendu la motion Gavillet pour s'occuper d'une chose aussi importante. *Déjà en 1899, le Comité de la Société pédagogique vaudoise* avait adressé une pétition au Département de l'Instruction publique sur ce sujet. M. *Décoppet*, dès sa nomination au poste qu'il occupe si dignement, a tenu à étudier la question. L'on se souvient des paroles prononcées lors de l'inauguration de l'École normale. En résumé, M. *Simon*, au nom de la Commission unanime, propose de renvoyer au Conseil d'Etat, *avec pressante recommandation, la première partie* de la motion, soit, en principe, l'augmentation du traitement des institutrices et instituteurs.

Pour ce qui s'agit de la deuxième partie, soit du paiement des instituteurs et des institutrices par l'Etat, M. le rapporteur n'est pas d'accord avec le motionnaire. Quel est le principal argument avancé contre le paiement par les boursiers communaux? Les irrégularités dans le paiement de quelques régents. Or ces irrégularités ne se produisent plus. MM. les préfets doivent s'assurer si les instituteurs sont payés avec régularité. De plus, MM. les adjoints sont chargés lors de leurs inspections de demander aux membres du corps enseignant s'ils ont des plaintes à adresser au sujet de leur paiement. Or, depuis deux ans, aucune réclamation n'est parvenue au Département de l'Instruction publique.

Il y aurait de plus injustice à enlever une part de l'autonomie communale pour quelques boursiers négligents. Il faut se souvenir des sacrifices que font nos villages pour l'Instruction publique. Le paiement du corps enseignant coûte aux communes vaudoises, défalcation faite du subside de l'Etat, 1 507 630 fr. Il y aurait donc une réelle ingratitude à imposer une certaine régie aux communes qui, jusqu'à présent, ont certainement rempli leurs obligations.

Il y a plus. Si le traitement par l'Etat était adopté, les communes qui accordent à leurs instituteurs un traitement supérieur au minimum arriveraient certainement à ne verser entre les mains de l'Etat que le minimum prévu par la loi; de là, perte pour le corps enseignant ou pour l'Etat. En résumé, M. le rapporteur

demande que la deuxième partie de la motion, soit le paiement du corps enseignant par l'Etat *soit renvoyé au Conseil d'Etat pour étude*.

M. *Décoppet*, chef du Département de l'Instruction publique est parfaitement d'accord avec M. le rapporteur. La motion Gavillet n'a fait que devancer ses désirs. Immédiatement après son entrée en fonctions, il a reconnu la nécessité impérieuse de cette augmentation. Il reprend quelques points du rapport et démontre la nécessité de cette augmentation pour amener un meilleur recrutement à l'Ecole normale où il se fait, depuis quelques années, d'une façon insuffisante. Par suite du petit nombre d'inscriptions, l'on est obligé d'admettre des élèves peu doués et peu préparés. Le Conseil d'Etat est tout disposé de présenter un projet lorsque la situation financière sera plus favorable. Il est d'accord pour renvoyer au Conseil d'Etat la première partie de la motion avec pressante recommandation et la seconde pour étude.

A la votation, la première partie de la motion est renvoyée au Conseil d'Etat *avec pressante recommandation à l'unanimité*, et la seconde partie *pour étude à l'unanimité moins quelques voix*.

Cette décision sera accueillie avec grande joie par tout le corps enseignant primaire. Elle montre, une fois de plus, les bonnes dispositions du Grand Conseil à notre égard. A nous maintenant de redoubler d'énergie et de courage pour mériter toujours plus la confiance qui nous est témoignée. Espérons qu'avant peu le Conseil d'Etat, qui, lui aussi, se montre favorable à nos justes revendications, déposera un projet de loi qui comblera nos vœux.

— **Société d'Education populaire.** — Il y a deux ans, l'*Educateur* annonçait la fondation, dans le district d'Yverdon, d'une société d'éducation populaire. Elle avait pour but le rapprochement de la famille et de l'Ecole. Ses membres ont étudié une foule de questions se rapportant à l'éducation et à l'instruction.

Cette association compte actuellement 45 membres. Elle a des séances presque tous les mois, tantôt dans un village, tantôt dans un autre. Elles sont publiques et se terminent toujours par une discussion animée et intéressante.

Parmi les sujets étudiés, citons les suivants :

L'Education, traité, par M. Henry, à Donneloye; *L'Education physique*, par M. Golay, instit., à Mollondins; *Ce qu'on dit, ce qu'on lit*, par M. Curchod, pasteur; *L'Enfance et l'alcoolisme*, par M. Tharin, instit., à Démoret; *Hygiène de l'enfance*, par M. le docteur Bolay, à Donneloye. *L'Education au Danemark*, par M. Honoré, pasteur, à Cronay; *L'Education de la volonté*, par M. le directeur Roch, à Peseux; *L'Education morale*, par M. le pasteur Curchod; *L'Education du patriotisme*, par M. le major Besson, à Niédens; *Le Socialisme chrétien*, par M. Golay, instit., à Rovray; *La loi sur le repos du dimanche*, par M. Henry, discutée à Yvonand, il y a peu de temps.

M. Curchod, pasteur, président de la Société, venant d'être appelé à Apples, a donné sa démission. Le Comité a alors été constitué comme suit : M. Golay, instit., à Mollondins, président. M. le major Besson, à Niédens, vice-président. M. Golay, instit., à Rovray, secrétaire.

Une telle association ne peut exercer qu'une excellente influence.

N'est-ce pas faire œuvre patriotique au premier chef que d'intéresser toujours davantage la famille au développement de l'école, que de faire étudier par d'autres personnes que les membres du corps enseignant les questions scolaires les plus importantes ? Espérons que l'exemple donné par le cercle de Mollondins sera prochainement suivi dans d'autres parties de notre canton. E. SAVARY.

— **Le Brassus.** — Une manifestation touchante a eu lieu le 26 octobre dernier, au Brassus. Les autorités scolaires et municipales ont pris congé de M^{lle} A.

Guignard, régente, qui se retire après trente-trois années d'enseignement dans le même village. MM. de Perrot et Rambert, pasteurs, et Louis Meylan, ont prononcé quelques paroles vraiment cordiales. Un gage de reconnaissance a été remis à M^{lle} Guignard.

La veille, à l'hôtel de France, les collègues de celles-ci lui avaient aussi témoigné leur affection et leur estime. La retraite de M^{lle} Guignard laisse un grand vide dans le corps enseignant et d'unanimes regrets dans la population.

— **Echichens.** — Le 1^{er} novembre dernier, une cérémonie analogue à celle que nous relatons plus haut avait lieu à Echichens. M^{lle} Renaud quittait sa classe après 19 ans d'enseignement. M. Curchod, pasteur, au nom de la Commission scolaire et M. le syndic ont témoigné leurs regrets du départ d'une institutrice aimée et respectée de tous. Un souvenir de reconnaissance a été remis à M^{lle} Renaud.

S.

— **Yverdon.** — Après 40 années consacrées à l'enseignement dans les écoles primaires du canton de Vaud, M^{lle} Elisa Reymond vient de prendre sa retraite. Brevetée en 1861, elle est nommée à Provence et entre en fonction le 4 novembre. Pendant 18 ans et demi, elle resta à la tête de sa classe qui, sous sa bonne et ferme direction, marcha bien. De nombreuses élèves se souviennent avec plaisir de leur institutrice qui savait les intéresser et gardent d'elle un excellent et reconnaissant souvenir. — En mai 1880, M^{lle} E. Reymond vint à Yverdon où sa sœur, aussi dans l'enseignement, l'avait précédée. Jusqu'au 31 octobre dernier, elle se dévoua à l'instruction des enfants qui lui furent confiées. Pour tous ceux qui l'ont connue, elle est un exemple à suivre. Sa devise était toute dans le mot « Devoir ». Accomplir sa tâche avec courage : voilà ce qu'elle a toujours fait.

Puisse-t-elle jouir d'une paisible retraite ! Que Dieu lui accorde la santé et lui donne de voir quelques bons fruits de son enseignement. Longtemps elle a semé dans le cœur et l'intelligence de ses élèves, la moisson viendra un jour.

Le dernier jour qu'elle tint sa classe, M. Garin, président de la Commission des écoles, la remercia pour son dévouement. A 4 heures, le corps enseignant primaire d'Yverdon s'est réuni pour prendre congé d'elle. M. Bettex, directeur, et M. Jan lui adressèrent, avec des félicitations, leurs vœux de bonheur dans la retraite. En termes émus, M^{lle} Reymond répondit quelques paroles et assura ceux qui restaient à la brèche de son affection.

P. R.

— **Cours complémentaires.** — Les cours complémentaires auront recommencé dans tout le canton quand paraîtront ces lignes. En effet, la date d'ouverture est fixée au 18 novembre 1901 et ils doivent se terminer le 8 février 1902. Ils auront une durée de cinquante heures. Cette année, ils sont donnés partout pendant la journée, le mercredi et le samedi après midi. A Vevey, ils seront aussi donnés pendant le jour. L'on se souvient que, l'année dernière, après une pétition, les autorités scolaires avaient cru devoir revenir aux cours donnés pendant la soirée. Depuis deux ans, Lausanne possède un maître spécial pour ces leçons.

Un examen organisé par le Département aura lieu au printemps. Il portera non seulement sur les branches du programme, mais aussi sur les travaux écrits faits pendant la durée du cours. Bon courage aux maîtres et aux élèves. S.

— **Ropraz.** — La commune de Ropraz vient de témoigner sa reconnaissance à son instituteur, M. Jaton, en lui élevant son traitement annuel de cent francs et en décidant de faire d'importantes réparations au bâtiment scolaire.

Nos félicitations à notre collègue, collaborateur de l'*Educateur*. SAVARY.

— **A propos de la question des logements.** — On nous écrit : Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de remonter au Code fédéral des obligations pour savoir si le prix de location du logement du régent appartient tout ou partie à celui-ci

lorsqu'il le sous-loue. L'art. 101 du Règlement du 12 avril 1890 pour les écoles primaires est ainsi conçu :

Art. 101. — Lorsque la Municipalité a autorisé un régent ou une régente à sous-louer son appartement, le prix de location revient en entier au régent ou à la régente.

La question est ainsi bien simple.

H. GRUAZ, inst.

— Brent s/ Clarens le 16 octobre 1901. Au Comité d'organisation du congrès de la Société pédagogique romande, à Lausanne.

Le dernier congrès de la Société pédagogique romande a, comme vous le savez déjà sans doute, laissé les meilleurs souvenirs chez tous ceux qui y ont pris part. Tous à l'envi en vantent l'excellente organisation et les dispositions prises pour que les participants y emploient utilement et agréablement leur temps.

En rendant, comme vous l'avez fait, aussi attrayante que possible notre dernière réunion, vous avez certainement contribué à resserrer les liens qui doivent unir tous les membres du corps enseignant et, partant de là, exercé une heureuse influence sur l'avenir de ce dernier.

Le brillant succès qu'à eu le congrès, de l'organisation duquel vous avez bien voulu vous charger, est dû entièrement au dévouement dont vous avez fait preuve, car vous n'avez ménagé ni votre temps ni vos peines pour assurer une excellente réception aux membres de la Romande; aussi le Comité de la Société pédagogique vaudoise considère-t-il comme un devoir de vous remercier chaleureusement au nom de la section vaudoise tout entière.

Nous devons aussi des remerciements bien vifs au corps enseignant lausannois, et nous vous prions d'être notre interprète auprès de lui en lui exprimant notre gratitude pour tout ce qu'il a fait en vue de la réussite du congrès.

En vous réitérant l'expression de notre profonde reconnaissance, nous vous prions, Monsieur le Président et Messieurs, d'agréer l'assurance de notre considération distinguée.

Pour le Comité de la Société pédagogique vaudoise :

Le président :

J. CLOUX.

Le secrétaire :

M. COLLET.

Abonnés à l'étranger. — Mme A. Preusse, une de nos anciennes abonnées de la République Argentine, nous informe de son prochain voyage au Mexique, qu'elle compte faire par terre, à dos de mulet, en suivant la chaîne moyenne des Andes. Le voyage durera un an. Mme Preusse nous promet une relation de cette extraordinaire expédition.

ALLEMAGNE. — Les dépenses de la ville de Berlin se montent en moyenne aux chiffres suivants pour l'année scolaire 1900-1901 : pour un enfant de l'école primaire, M. 63,94 (M. 2,94 de plus qu'en 1899); pour un élève de l'école réale, M. 133,48; pour une élève d'une école supérieure de jeunes filles M. 41,48 et pour un élève des autres établissements d'instruction publique de la ville M. 145,90.

VARIÉTÉ

Armoiries.

Un officier de ma patrie
Dans ses armes portait un casque couronné.
Un comte allemand, étonné,
Lui disait, non sans raillerie :
« D'où vous vient donc ce casque, je vous prie ?
— Mes aïeux, à Sempach, jadis l'ont ramassé
Où les vôtres l'avaient laissé ! »

A. ROULIER.

PARTIE PRATIQUE

GÉOGRAPHIE LOCALE

L'orage.

Les orages se produisant le matin sont rares ; aussi nous profiterons d'un orage semblable à celui qui éclata le matin du 10 septembre dernier pour l'étudier en classe, ce qui est facile, beaucoup plus facile que de réunir les enfants un soir afin d'observer le météore.

Tout à coup, le ciel s'assombrit on ne voit presque plus assez clair pour écrire. — Est-ce que nous sommes déjà au soir ? est-ce que nous sommes en classe depuis si longtemps déjà ? Pourquoi ne voit-on plus clair ? — Il y a de gros nuages noirs ; on ne voit plus la Tour de Gourze et on ne voit pas non plus les montagnes de Savoie. — Savez-vous ce qui va arriver ? — De la pluie ! — Avez-vous remarqué quelque chose de particulier cette nuit, en vous éveillant dans l'ombre ? — Ah ! mon petit frère avait mangé des pruneaux, des poires et des raisins, hier : cette nuit il a eu mal et il a crié ; nous étions tous éveillés, et j'ai vu qu'il faisait des éclairs. — As-tu vu à quel endroit il y avait des éclairs ? — Oui, monsieur, il y en avait sur Evian, sur Cully, sur la Rosiaz et aussi sur Ouchy. — Donc, il en faisait partout autour de nous ! — Ah ! oui, mais il y avait très peu de nuages ; j'ai vu des étoiles. — Et ce matin, voyez-vous les étoiles ou le soleil ? — Il y a de gros nuages ; les éclairs qu'il faisait dans la nuit n'étaient pas ou presque pas suivis de tonnerres. Ce temps singulier a préparé celui que nous avons maintenant.

Les nuages sont noirs ; le vent les pousse très vite ; on ne voit presque plus clair.

— Hé ! Monsieur, j'ai vu un grand éclair sur le Port !... Moi aussi, ... moi aussi ! — Qu'est-ce que c'est qu'un éclair ? — Les enfants essaient d'expliquer ce qu'ils ont vu, mais aussitôt leur attention est détournée par le bruit du tonnerre. — Qu'entendez-vous ? — C'est le tonnerre qui gronde. — Le voit-on ?... Regardez bien le prochain éclair, et vous me direz ce que vous avez vu. — Cela ressemble à une corde en feu ; c'est comme au fil électrique du tram, le soir ; on dirait que cela éclate comme quand on allume une allumette ; c'est comme quand on agite en zig-zags une allumette éteinte ayant encore sa braise, etc... — Croyez-vous que cela puisse vous brûler, un éclair ? — Les avis sont partagés ; on ne comprend pas d'où pourrait venir ce feu ; d'autre part on se rappelle que, pendant un orage, on a vu, à l'avenue des Cerisiers, un arbre enflammé par la foudre ; que le clocher du temple avait été allumé, il y a quelques années par le feu du ciel ; dans des excursions autour du village et dans le bois, on aura pu remarquer ici et là quelque arbre à la cime découronnée et au tronc noirci, et le maître aura pu expliquer que c'était un méfait de l'étincelle électrique. — Voici un nouveau tonnerre ! Qu'entendez-vous en même temps que le bruit du roulement ? — Les vitres tremblent ; on sent de petites secousses dans nos bancs et nos tables. On dirait qu'on roule un gros caillou sur le plancher au-dessus de nos têtes : tout tremble. — Et maintenant, dehors, nous remarquons qu'après chaque tonnerre, la pluie augmente, en vitesse et en quantité.

Nous résumons ce qui a été dit, en phrases courtes et claires, comme : — Ce matin le ciel est très noir ; il y a de gros nuages ; le vent les pousse très vite ; il fait des éclairs et ensuite des tonnerres ; les éclairs peuvent allumer des arbres, des maisons, etc.

Voici l'heure de la récréation ; les élèves vont sur la terrasse. De là, le spectacle est intéressant ; l'orage a avancé vers Cully et donne en plein sur la Savoie et surtout dans le vallon de Novel. On distingue à merveille les éclairs qui semblent partir du sommet des montagnes et se terminer sur le lac ; ils prennent toutes les formes, ils se bifurquent de toutes les façons : quelquefois on aperçoit la boule de

feu d'où s'échappent deux ou trois zig zags de feu. Les grands élèves s'intéressent aussi vivement à l'orage que les petits. On remarque que le tonnerre est plus sourd qu'il y a une heure; il vient de plus loin. Si l'on voit au loin, dans un pâturage ou dans une campagne un grand feu, on peut sans trop se tromper l'attribuer à la foudre.

Il sera bon de faire observer les phénomènes qui accompagnent l'orage : lac en furie, grosses vagues, grands coups de vent, bruit dans les arbres, direction de la fumée sortant des cheminées de l'usine de la Paudèze, marche pénible, tangage ou roulis d'un bateau croisant devant le Port.

RÉSUMÉ. Les élèves seront priés d'observer le prochain orage. Nous leur faisons dire, après nous, les précautions à prendre en cas d'orage et peut-être nous les engagerons à compter de I à X, soit du moment de la vue de l'éclair à celui de l'audition du tonnerre, afin de les préparer à trouver plus tard la notion que plus un tonnerre est séparé de l'éclair, plus il s'est produit loin du lieu où se tient l'observateur.

Il sera bon encore de raconter — il n'en manque pas — des récits où la foudre a joué un rôle dramatique : enfants surpris par l'orage se réfugiant sous un arbre isolé, ... troupeaux foudroyés, ... etc., mais autant que possible quelque chose qui soit vrai.

Eug. MONOD.

DICTÉES

L'été de la Saint-Martin.

Voici novembre; des jours radieux de la belle saison, le souvenir seul nous reste. Nos regrets, qui ne les ramèneront pas, pourraient même par leur persistance nous faire méconnaître les charmes de l'arrière-automne.

Ce serait grand dommage, vous en conviendrez, si vous parcourez la campagne par ces jours de clair soleil tiède. Ils sont beaux ces horizons gris, nuancés de violet; ces bois épais dont le feuillage a rougi, ces flots de brouillard, que le soleil a traversés çà et là de rayons brillants. Le tintement des clochettes vous conduira à travers l'épaisse buée, vers le troupeau qui broute l'herbe rase.

(E. M.)

D'après JOHN PETER.

Soir d'automne.

I

Il fera nuit dans une heure. Le tableau est gris, terne, à moitié voilé par le brouillard. L'eau près du rivage, calme et lisse, est cependant d'un gris vert qui rappelle la Méditerranée dans les jours de tempête. Sous les platanes bordant la route, des jonchées de feuilles sèches grincent sous mon pied en voltigeant, soulevées par un petit vent froid, avant-coureur de la nuit.

La rive droite se décolore lentement; le lac est solitaire, pas un vapeur, pas une voile. Je grimpe la côte. Quelques poiriers dans la campagne conservent leur feuillage; il a jauni: on dirait des arbres d'or. Les longues allées de peupliers font penser à de gigantesques balais plantés en terre par le manche; sur leurs sommets dépouillés, de vieux nids de pies se balancent au souffle du soir. Dans les prairies, l'herbe a pâli. Les haies sont piquées de brun, de rouge vif, de violet; ce qui leur reste de feuilles a changé le vert de l'été contre les teintes de novembre.

II

Dans les jardins l'automne met ses teintes crues. Le jaune éclatant des capucines se détache sur un feuillage décoloré et flétri. Les dahlias tiennent bon; leurs fleurs raides n'ont pas souffert. Les chrysanthèmes aux nuances variées s'étalent çà et là, en grosses masses. La vigne de Judée étend contre les maisons une éclatante draperie de pourpre qui, trouée par place, laisse voir le crépi jaune

des murailles. Dans les villages, les gens ont l'air pressé d'en finir avec leurs occupations; un vent froid, en effet, souffle avec fureur depuis un instant.

Je descends la côte. Le brouillard humide s'épaissit et limite mon horizon à deux pas devant moi. L'horizon devient plus sombre lorsque j'arrive au bord de l'eau; cependant les voiles d'une barque se distinguent encore dans le gris noir, près du rivage. Les quais, les ponts de la ville apparaissent, longues raies lumineuses d'un rouge pâle, et je regagne mon home dans cette obscurité ouatée de brume qui va envelopper la ville par les nuits toujours plus longues et plus froides.

(E. M.)

D'après JOHN PETER.

COMPTABILITÉ

(Voir les données au précédent numéro).

Caisse de l'agriculteur X.

DOIT

AVOIR

	(Recettes)		(Dépenses)	
	Fr.	C.	Fr.	C.
Vendu 99 dal. froment à fr. 2,60	257	40		
» 44 » avoine à fr. 1,95	85	80		
» 24 » pommes de terre à fr. 1,17	28	08		
» 11 kg. de beurre à fr. 2,70	29	70		
» 53 » de fromage à fr. 1,08.	57	24		
Payé 1 ^o				
a) Impôt sur la fortune mobilière 1 ‰ de fr. 21 000			21	—
b) Impôt sur les immeubles 0,75 ‰ de fr. 15 500			11	63
c) Impôt sur les chiens			10	50
d) Autres frais dus au receveur			14	35
Payé 2 ^o				
12 kg. café à fr. 1,95 = 23,40				
7 » riz à fr. 0,45 = 3,15				
20 » gruau à fr. 0,65 = 13,—				
10 » macaronis à fr. 0,80 = 8,—			47	55
Payé 3 ^o Outils fr. 28 — escompte du 4 ‰			26	85
» 4 ^o Dépenses personnelles			3	10
Pour balance, solde en caisse			323	24
Sommes égales	458	22	458	22

L. LECOULTRE.

PROBLÈMES

1. Trouver 2 nombres connaissant leur somme 99 et leur plus petit commun multiple 600.
2. Le cube d'un nombre entier est la différence des carrés de 2 nombres entiers.
3. Dans une division, le dividende est 1036, le reste 25; trouver le diviseur et le quotient.
4. Quels sont les nombres qui, divisés par un nombre n , donnent un reste égal au quotient?
5. Deux capitaux ont été placés pendant 2 mois, l'un à 3 ‰, l'autre à 5 ‰ l'an, et ont rapporté ensemble 106 f. d'intérêt. Si, pendant 4 mois, on avait placé le premier à 5 ‰, et le second à 3 ‰, l'intérêt produit aurait été de 204 francs. Trouver arithmétiquement ces capitaux.

Edm. MARREL.

GÉOMÉTRIE

Solutions des questions proposées au n° 44.

1^{re} SOLUTION ALGÈBRE. — Les angles formés par les diagonales du rectangle sont 120° et 60°. Le triangle formé par la hauteur du carré long et les deux demi-diagonales est équilatéral. La hauteur du rectangle est donc égale à 20 m.

D'après Pythagore, on a la base $b = \sqrt{40^2 - 20^2} = 20\sqrt{3}$.

$$S = b \times h = 20 \times 20\sqrt{3} = 692,82 \text{ m}^2.$$

1^o SOLUTION TRIGONOMÉTRIQUE. — La moitié du carré long est un triangle rectangle dont les angles aigus sont 30° et 60° d'où

$$\sin 30^\circ = \frac{h}{40} \quad \text{et} \quad \cos 30^\circ = \frac{b}{40}$$

$$\text{ou} \quad \frac{1}{2} = \frac{h}{40} \quad \frac{\sqrt{3}}{2} = \frac{b}{40}$$

$$\text{et} \quad h = 20 \text{ m.} \quad b = 20\sqrt{3} = 34,641 \text{ m.} \quad S = 692,82 \text{ m}^2.$$

2^o SOLUTION ALGÈBRE. — Les angles formés par les diagonales sont 135° et 45°. Supposons le rectangle inscrit dans un cercle dont le diamètre est l'une des diagonales ou 40 mètres. La perpendiculaire abaissée du sommet de l'angle droit sur le diamètre est $\frac{R}{2}\sqrt{2} = 10\sqrt{2}$. De plus cette perpendiculaire étant moyenne proportionnelle entre les deux segments de l'hypoténuse : x et $40 - x$, on a

$$x(40 - x) = (10\sqrt{2})^2$$

$$x^2 - 40x + 200 = 0$$

$$x = 5,85786 \text{ mèt. et } 44,14214 \text{ mèt.}$$

Enfin, un côté de l'angle droit est aussi une moyenne proportionnelle entre le diamètre et sa projection sur ce dernier. Sachant que le côté c est égal à h , on obtient

$$h = \sqrt{40 \times 5,85786} = 15,30734 \text{ mèt.}$$

$$b = \sqrt{40^2 - 15,30734^2} = 36,9552 \text{ mèt.}$$

$$S = 15,30734 \times 36,9552 = 565,6854 \text{ m}^2.$$

2^o SOLUTION TRIGONOMÉTRIQUE. — Si l'on considère le triangle rectangle équivalent à la moitié de la surface du rectangle, on observe que les angles aigus sont 22°30' et 67°30', donc

$$\sin 22^\circ 30' = \frac{h}{40} \quad \text{et} \quad \cos 22^\circ 30' = \frac{b}{40}$$

$$\text{ou} \quad \frac{\sqrt{2 - \sqrt{2}}}{2} = \frac{h}{40} \quad \frac{\sqrt{2 + \sqrt{2}}}{2} = \frac{b}{40}$$

$$h^4 - 1600h^2 + 320000 = 0$$

$$h^2 = 800 \pm \sqrt{-320000 + 640000}$$

$$h = \sqrt{800 - 565,6854} = 15,30734 \text{ m.}$$

$$b = \sqrt{800 + 565,6854} = 36,9552 \text{ m.}$$

$$S = 565,6854 \text{ m}^2.$$

Sonvillier, 4 novembre 1901.

MARIE CHOCHARD-JULLERAT.

M. Ehinger, instituteur à Novalles, nous fournit aussi une excellente solution basée sur la seule connaissance de la géométrie élémentaire. Nous regrettons de ne pouvoir, faute d'espace et de temps, reproduire ici les figures qui permettraient

de se rendre plus clairement compte de la démonstration. Bornons-nous à dire que le rectangle dont les diagonales forment entre elles des angles de 120° et 60° peut être inscrit dans un hexagone régulier ; la demi-diagonale est égale au petit côté du rectangle ; celui-ci vaut donc $\frac{40 \text{ m.}}{2} = 20 \text{ m.}$ Le grand côté du rec-

tangle = $\sqrt{(40 \text{ m}^2 - 20 \text{ m}^2)}$ soit $\sqrt{1200 \text{ m.}} = 34,64 \text{ m.}$

La surface du rectangle = $34,64 \text{ m.} \times 20 \text{ m.} = 692,80 \text{ m}^2$

Le rectangle dont les diagonales forment des angles de 135° peut être inscrit dans un octogone dont le côté serait la largeur du rectangle. Ce côté, en fonction

du rayon du cercle circonscrit, = $R \sqrt{2 - \sqrt{2}} = 20 \sqrt{0,5858} = 15,308 \text{ m.}$

Le grand côté du rectangle = $\sqrt{(40^2 - 15,308^2)} = 35,955 \text{ m.}$ La surface = $565,70354 \text{ m}^2$.

M. *Pidoux-Dumuid*, auteur des questions proposées, donne une solution à peu près semblable. Nous avons aussi reçu une réponse de M. *Edm. Marrel*.

ÉCONOMIE DOMESTIQUE

Chauffage des appartements.

A l'entrée de l'hiver se pose la question du chauffage qui rend perplexe plus d'une ménagère, car elle grève parfois un budget déjà bien restreint. Aussi, pour équilibrer ses dépenses, une bonne maîtresse de maison fait-elle en été ses emplettes de combustible ; ainsi, elle a du bois sec et voit venir le froid avec moins d'angoisse.

Pour éviter des maladies et pour demeurer avec plaisir dans les appartements, il est nécessaire d'y maintenir une température suffisante, qui peut varier suivant le tempérament, l'âge et l'occupation de ceux qui en bénéficient. La température moyenne doit être cependant de $14-16^\circ$ dans les chambres de travail et de 10° seulement dans les chambres à coucher.

Afin d'avoir une chaleur constante, il sera bon de posséder un thermomètre qui marche bien, de le suspendre à mi-hauteur des parois, soit à égale distance de l'air chaud qui recherche le voisinage du plafond et de l'air froid qui demeure tout près du plancher ; on placera, si possible, ce thermomètre à égale distance des portes, des fenêtres et du moyen de chauffage.

Le choix du combustible est la première question à envisager, au double point de vue du pouvoir calorique et du prix de revient.

Les combustibles naturels sont le bois, la tourbe, le lignite, la houille, l'antracite et le pétrole.

Bois. Personne n'ignore que les bois durs (hêtre, chêne, charme, orme) s'utilisent surtout pour les feux de longue durée, pour les cheminées où ils produisent relativement peu d'étincelles. Les bois tendres (pin, sapin, mélèze surtout, qui contiennent de la térébenthine) sont employés pour l'allumage, pour les feux vifs et de courte durée.

Un stère de bois de hêtre produit presque deux fois plus de chaleur qu'un stère de sapin. Plus le bois est sec, plus il dégage de chaleur et celle-ci n'est pas employée en pure perte au dessèchement des bûches, comme cela arrive quand le bois est humide.

Tourbe. Dans les marais où la température n'est pas trop basse, se développent des plantes herbacées qui se décomposent bientôt sous l'action de l'eau tout en se

mélangeant à de la terre ; c'est ce qui produit la tourbe. Si le marais peut être desséché, on enlève la tourbe en la bêchant, mais on est obligé de l'extraire au moyen d'une drague s'il faut travailler dans l'eau.

Ce combustible devient assez cher (11-12 francs le stère) ; il répand une odeur désagréable, dégage une forte fumée et produit quantité de cendres, en sorte qu'on ne peut le recommander pour le chauffage des appartements.

Le *lignite* s'est formé de même manière que la houille, mais ce sont surtout des plantes ligneuses qui sont entrées dans sa composition.

Houille. Des plantes, existant sur terre aux époques les plus reculées, furent entraînées dans des bas-fonds par les pluies ou par les cours d'eau. Des débris les recouvrirent peu à peu et formèrent des couches très épaisses au bout de quelques siècles. Ces végétaux, exposés d'une part à la chaleur de la terre, d'autre part, à la pression des terrains supérieurs, se transformèrent en charbon très dur : charbon de pierre ou houille. On peut supposer que les houilles, grasses et maigres, sont le produit de plantes dissemblables soumises à des pressions diverses.

En voyant l'emploi de la houille se généraliser, des esprits inquiets ont prédit l'épuisement des houillères à bref délai. Alors des géologues consciencieux se sont livrés à des calculs approximatifs qui permettent d'assurer que les dépôts connus de houille pourront encore fournir durant 3000 ans le combustible nécessaire. Cette affirmation a rassuré du coup les cuisinières.

L'*anthracite* est la meilleure variété de houille, elle a une même origine, mais sa formation est antérieure.

La houille donne 2 $\frac{1}{2}$ fois plus de chaleur que le bois.

Pétrole. Ce produit naturel a cependant besoin d'être purifié ; il donne beaucoup de chaleur, mais les appareils dans lesquels on le brûle sont encore très malsains puisque tous les gaz qu'ils dégagent restent dans l'appartement. Ce moyen de chauffage doit donc être réservé pour les vestibules.

Les combustibles artificiels sont le coke, le charbon de bois, le gaz d'éclairage et les briquettes.

Coke. Quand on a retiré le gaz de la houille, le coke est un des résidus. Le meilleur est dur en même temps que d'un beau noir ; celui qui a des teintes irrisesées est de mauvaise qualité. C'est le combustible qui donne le plus de chaleur, il ne dégage aucune odeur ; cependant, comme il dessèche l'air, il est indispensable de tenir un vase plein d'eau dans la pièce chauffée au moyen de ce combustible.

Les personnes soigneuses réussissent presque toujours à allumer d'emblée un feu de coke, mais il est la pierre de touche des étourdies et des impatientes.

Le *charbon de bois* est peu utilisé chez nous pour le chauffage des appartements ; autrefois, il servait à alimenter les tambours qui viciaient l'air et asphyxiaient à moitié ceux qui en usaient.

Le *gaz d'éclairage* s'extrait de la houille ; mais il ne peut être utilisé comme combustible en tous lieux. Où existent des usines à gaz, les ménagères l'apprécient : elles ignorent dès lors les ennuis que cause un feu qui s'éteint en temps et hors de temps ; elles peuvent, à leur gré, en modérer la flamme. Le compteur est leur seul point noir, car il enregistre sans erreur le gaz employé, et le peu de soin coûte cher.

Les *briquettes* sont formées par les débris de combustibles divers que l'on a mélangés à du goudron, à du ciment ou même à de la terre glaise, puis moulés en les comprimant. C'est un combustible commode mais assez cher.

Sans être un combustible, l'électricité, cette force qui se transforme en chaleur, est le meilleur moyen de chauffage : au lieu de vicier l'air, elle le purifie. Son prix de revient est encore très élevé, mais il diminuera sûrement durant le XX^e siècle, ce qui en généralisera l'emploi.

A. DÉVERIN-MAYOR.

(A suivre.)

GYMNASTIQUE

LEÇON V. Plus faible, ($\frac{1}{2}$ heure au maximum).

1. Exercices d'ordre et préliminaires:

En rang de front. Numérotation. Former les rangs.

Conversions individuelles. 1 ou 2 pas de côté gauche et droit.

- } Flexion de tête en arrière. (St. ouv. M. h.)
- } Fermer et ouvrir les pieds. (« ») Les élèves comptent jusqu'à 12.
- } Lancement des bras en haut (St. ouv. Bras en avant).
- } Demi-flex. de dos en arrière. (« M. h.)
- } Passage rapide de la rotation g. à la rotation droite. (St. éc. M. h.)⁴

Élévation des bras de côté et respiration. (St. ouv.)

Jeu ou ronde.

2. Extension du dos :

Prise tendue à l'espalier, élévation sur la pointe des pieds, suivie de demi-flexion du dos en avant (St. ouv. M. h.)

3. Suspension :

A l'espalier, suspension dorsale.

4. Equilibre :

Marche ordinaire, contremarche, arriver sur 4 rangs devant la bombe.

5. (Combiné avec 8) Exercices des muscles du dos :

Saut à l'appui tendu facial sur la bombe, rotation de la tête à g. et à dr. alter.

6. 7. Exercices des muscles abdominaux et latéraux :

- } Flexion profonde en avant. (St. éc. Bras haut.)
- } Élévation sur la pointe des pieds, flex. des jambes à fond. (St. éc. M. h.)
- } Rotation du corps à g. et à dr. altern. (St. éc. Bras haut).

8. Sauts :

Sur place avec quarts et demi-tours.

9. Respiration :

Élévation lente des bras en avant, en haut, écartement de côté et en bas. J. B.

PAGES CHOISIES

Eloge de la soupe.

La soupe est le premier des mets pour des convives qui viennent de s'attabler ; c'est celui qui s'offre d'abord à leur vue, qui frappe de suite leur odorat et leur goût ; c'est l'avant-garde culinaire, le ballon d'essai du marmiton, l'aurore d'un festin. Elle domine le centre de la table, d'où ses émanations bienveillantes se répandent en tous sens et rayonnent dans les narines écarquillées de l'épicurien. La soupe est la cocarde d'un diner ; elle annonce l'état pécuniaire de l'amphitryon qui le donne ; c'est l'enseigne gastronomique du savoir-faire de ses gens ; aussi cette partie d'un repas ne saurait jamais être trop soignée. Car si les premières impressions de l'enfance sont celles dont on garde le mieux le doux souvenir, il en est de même de celles d'un banquet.

Une soupe bien conditionnée prédispose avantageusement les convives ; d'ailleurs le palais, vierge de sensations, déguste avec finesse le premier aliment qui lui est soumis ; la bouche, pour bien juger, est alors en puissance de toute la plénitude d'un tact que rien n'a défloré. C'est pourquoi, je le répète, la soupe a une grande influence sur l'arrêt que devront porter, touchant votre festin, les jurés mangeants que vous y avez appelés.

La soupe est le portail d'un bel édifice où l'on entre, les premiers arbres d'une avenue qui conduit à la satiété par l'abondance ; elle ouvre l'appétit sans l'apai-

⁴Sont réunis par une accolade les exercices qui se suivent sans qu'il y ait de repos entre eux. Naturellement, ils ne sont jamais répétés plus de trois fois. Nous supprimons les figures parce que nous supposons que le plan et les travaux sont maintenant facilement compris. On les trouvera d'ailleurs dans le Manuel.

ser, aussi excellente par le goût qu'on lui trouve que par la perspective savoureuse qu'elle fait entrevoir.

C'est un voile diaphane, au travers duquel l'imagination du gourmand aperçoit confusément une série de jouissances ; c'est le premier jalon d'une route charmante, qui traverse deux ou trois services pour arriver au dessert, route où l'on marche du pas qu'on veut, sans jamais manquer de parvenir au but, et dans laquelle on ne *verse* qu'alors que l'on veut boire.

Voilà la soupe telle que Brillat-Savarin la concevait, telle qu'elle devait figurer dans la *physiologie du goût*, ouvrage plein de charme et de naturel, de l'illustre professeur de l'Ain.

Quant à la soupe des prolétaires, c'est la fille unique de leurs repas ; elle est l'*alpha* et l'*oméga* de leurs jouissances culinaires, le cercle étroit où s'assouvissent leurs besoins, le liquide pâteux où s'embourbe tout leur appétit ; mais c'est justement pourquoi je la préfère aux soupes des petits ménages bourgeois, qui souvent se permettent de la négliger comme accessoire, tandis que l'ouvrier la fait comme un tout nourrissant, sur lequel convergent ses soins ; il faut voir combien la soupe de certains villageois est consciencieusement élaborée, comme l'aspect en est suave, l'odeur appétissante ; le coquemar n'y a point jeté sa nuisible influence.

Qui ne sait que les anciens patriarches, moins raffinés que nous dans leur cuisine, mettaient un immense prix à une bonne soupe ? au point qu'Esau troqua son droit d'aînesse contre un potage aux lentilles.

Mais si les campagnards ne mangent que cela, il faut en convenir qu'ils en mangent beaucoup ; voyez quel pot énorme chacun d'eux tient à la main ! quel liquide épais, et comme il disparaît tout entier ! Ce vase plein, qui rendait un bruit étouffé, retentit en moins de rien au choc de la cuiller d'étain, de cette cuiller qui, naguère, se tenait droite au sein de la *julienne* rurale, et qui maintenant résonne dans le vide comme un tocsin ; il ne semble pas alors qu'un homme qui a englouti cette somme d'aliments puisse respirer avec aisance ; on le croit étouffé sous les pommes de terre, étranglé par les raves et le pain trempé, suffoqué par les énormes doses qu'il a absorbées de tous trois. Eh bien, pas du tout ! le voilà regardant le fond du pot avec douleur et convoitise, et ses yeux avides disent assez qu'il y a encore de la place dans son estomac.

La soupe est toujours dans les grands repas accompagnée de la prudence, de la décence et du silence même des convives ; c'est le moment où chacun observe son voisin, avant de se confier à lui. Le premier prurit de l'appétit à satisfaire lutte avec la démangeaison de parler ; à coup sûr, ce n'est pas de la soupe qu'Horace aurait dit : *elle délie la langue* ; au contraire, elle l'enchaîne ; elle n'enfante ni les aigres propos, ni les disputes ; rarement même, elle en est le témoin ; les gravelures, les contes joyeux, sont en arrière de ce premier plan du festin ; son règne respire donc le calme, la réserve et la paix ; c'est l'âge d'or gastronomique : aussi, lorsqu'on invite quelqu'un à sa table, pour lui donner une idée favorable de sa moralité, on lui dit de suite : *Venez manger la soupe avec moi, tel jour* ; vous l'entendez, on ne dit pas : *Venez manger mon rôti, ma viande, mon légume*, c'est *la soupe* qu'on met en avant, parce que, je le répète, ce mot n'éveille aucune idée de désordre, d'effervescence, d'inconduite, mais, au contraire, celle de la tranquillité et de la convenance ; cela est si vrai, qu'on dit encore dormir comme une *soupe*, et que, dans cette figure métaphorique, on la fait le symbole du repos. Elle s'installe sans façon dans tous les régimes, elle n'est repoussée par aucun docteur, c'est une amie des estomacs appauvris ; elle est complètement inoffensive, et si on la mange la première dans un repas, c'est aussi la première chose qu'on se permet de manger dans une convalescence. *La soupe à l'oignon* dissipe les fumées du vin, chasse le sommeil, ravive la gaieté et souvent elle fut appelée avec succès à la suite d'un repas, quand la tempérance en avait été bannie.

Enfin, la soupe est le seul soutien de l'indigence ; a-t-elle besoin d'un autre titre pour devenir intéressante à nos yeux ?

(Communication de A. Cuchet).

J. PETIT-SENN.

COURS COMPLÉMENTAIRES

Instruction civique. — Le tableau pour la récapitulation de l'instruction civique, publié dans le numéro 31-32 de l'Éducateur et annoncé dans le numéro 44 page 572, est en vente à la gérance du journal. — On peut en demander au prix de f. 0,40 la douzaine ou f. 2,50 le cent. Sitôt après réception du prix. (mandat postal ou timbres poste.) l'expédition aura lieu.

NOMINATION

Ste-Croix. — Maître d'allemand, de grec et de latin, M. Auguste Grüninger, de Bâle, à titre provisoire et pour une année.

COUTURIÈRES POUR DAMES

Cours de coupe du 30 septembre au 2 novembre 1901.

Liste par ordre de mérite des certificats délivrés : 1. Berthoud, Augusta, à Vallorbe ; 2. Rapin, Lénora, à Nyon ; 3. Kuntz, Caroline, à Cully ; 4. Michoud, Jeanne, à Lausanne ; 5. Dupertuis, Élise, à Lausanne ; 6. Siegenthaler, Julie, à Paudex ; 7. Rochat, Emma, à Echallens ; 8. Maillard, Mathilde, à Coppet ; 9. Bolens, Louisa, à Cossonay ; 10. Kocher, Marie, à Lausanne ; 11. Tille, Léa, à Ormont-dessous ; 12. Moret, Françoise, à Vuadens.

Lausanne, le 4 novembre 1901.

Pour le chef du Département.
VIRIEUX.

AGRICULTURE ET COMMERCE

4^e service (Agriculture). — **Station laitière.**

Ecole pratique de fromagerie de Moudon.

Cet établissement a pour but de former des laitiers connaissant tous les travaux de la fromagerie et capables de se rendre compte de tous les faits de la fabrication. En plus des travaux pratiques, — fabrication de divers genres de fromages, du beurre, etc., qui s'exécutent sous la direction du fromager-chef et de son aide, les apprentis reçoivent un enseignement théorique sur l'industrie laitière, la chimie du lait, l'élevage et l'entretien du bétail, la comptabilité laitière et les notions principales des sciences naturelles.

La durée de l'apprentissage est d'un an pour les élèves réguliers. L'enseignement est gratuit. Les élèves réguliers, logés par l'école ont à pourvoir à leur entretien ; ils reçoivent de l'Etat un subside mensuel de 20 fr.

Toutefois, l'École prenant possession de nouveaux bâtiments dans le courant de l'année 1902, les élèves réguliers seront logés et nourris dans l'établissement moyennant un prix de pension modique. Dans tous les cas, le coût de l'apprentissage ne sera pas supérieur à celui du régime actuel.

A la fin des études, l'Etat peut accorder une bourse aux élèves réguliers qui en font la demande et dont la condition de fortune, la conduite et l'application justifient cet encouragement. L'École reçoit aussi des élèves temporaires.

Le nouveau cours s'ouvrira le lundi 20 janvier 1902, à 4 1/2 heures du soir.

Adresser les inscriptions pour le samedi 28 décembre 1901, à M. H. Guex, directeur de l'École, à Moudon, qui, au besoin, donnera de plus amples renseignements.

Joindre à la demande d'inscription le carnet scolaire ou le livret de service.

Lausanne (Champ-de-l'Air), 22 octobre 1901.

Pour le chef du Département de l'Agriculture et du Commerce,
DUBOIX.

A NOS LECTEURS — Afin de faciliter l'expédition, nous prions nos abonnés d'indiquer le numéro de leur bande d'adresse lorsqu'ils en demandent le changement.

PROBLÈMES D'ARITHMÉTIQUE

par A. CORBAZ

pour enfants de 7 à 13 ans, 3 séries cartonnées de 2 années d'études.

Nouvelles éditions revues et augmentées.

Calcul écrit

Calcul oral

1 ^{re} série, <i>Livre de l'élève</i>	— .70	1 ^{re} série.	— .60
2 ^e »	— .90	2 ^e »	— .80
3 ^e »	1.20	3 ^e »	— .90

Livre du maître (Calcul écrit, calcul oral et solutions).

1^{re} série, 1.— ; 2^e série, 1.40 ; 3^e série, 1.80.

La première série, livre de l'élève pour enfants de 7 à 9 ans, a été complètement remaniée. (décomposition de nombres et calcul intuitif.)

A. Corbaz

Exercices et problèmes de géométrie et de toisé

Problèmes constructifs: 170 figures.

Prix 1.50

Cours de Langue allemande

par A. LESCAZE

Maitre d'allemand au Collège de Genève.

Premières leçons intuitives d'allemand	— .75
Manuel pratique de langue allemande, 1 ^{re} partie	1.50
» » » 2 ^e »	2.75
Lehrbuch für den Unterricht in der deutschen Sprache, auf grundlage der Anschauung.	3.—

Ouvrages adoptés par le Département de l'Instruction publique du canton de Genève et par plusieurs écoles des cantons de Vaud, Fribourg et Neuchâtel.

CH. EGGIMANN & C^{ie}, Editeurs, GENÈVE.

FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

CH. CHEVALLAZ

Terreaux, 4, LAUSANNE — R. de l'Hôpital, 22, NEUCHÂTEL

COURONNES MORTUAIRES

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils de tous prix, du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique :

Chevallaz Cercueils, Lausanne.



Les machines à coudre

SINGER

qui ont obtenu à l'Exposition de Paris 1900 le

GRAND PRIX

la plus haute récompense

se répartissent actuellement en plus de 950 différentes variétés
applicables à la famille ou à l'industrie

Paiements par termes. — Escompte au comptant.

Garantie sur facture.

Machines confiées à l'essais.

MANUFACTURE SINGER

Seules maisons pour la Suisse romande :

GENÈVE, rue du Marché, 13.

Bienne, Kanalgasse, 8.

Ch.-d.-Fonds, r. Léop.-Robert, 37.

Delémont, avenue de la Gare.

Fribourg, rue de Lausanne, 144.

Lausanne, Casino-Théâtre.

Martigny, maison de la Poste.

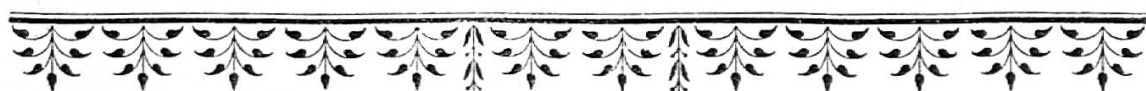
Montreux, vis-à-vis Hôtel suisse.

Neuchâtel, place du Marché, 2.

Nyon, rue Neuve, 2.

Vevey, rue du Lac, 15.

Yverdon, vis-à-vis Pont-Gleyre.





L'ÉDUCATEUR

(·ÉDUCATEUR·ET·ÉCOLE·ROMANDE·)

ORGANE

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant tous les samedis.

RÉDACTEUR EN CHEF :

FRANÇOIS GUEX, Directeur des Ecoles normales, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

U. BRIOD, maître à l'École d'application annexée aux écoles normales vaudoises.

Gérant : Abonnements et Annonces.

MARIUS PERRIN, adjoint, La Gaité, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

JURA BERNOIS : **H. Gobat**, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : **W. Rosier**, professeur.

NEUCHÂTEL : **C. Hintenlang**, instituteur, Noiraigue.

FRIBOURG : **A. Perriard**, inspecteur scolaire, Belfaux.

VALAIS : **U. Gaillard**, inst., St-Barthélemy.

VAUD : **E. Savary**, instituteur Chalet-à-Gobet.



PRIX
de
l'abonnement :

Suisse,
5 fr.

Etranger,
fr. 7,50.

On peut
s'abonner et
remettre
les annonces :
Librairie PAYOT & C^e
Lausanne.

R. LUGON 1892

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Comité central.

Genève.		Valais.	
MM. Baard , Lucien, prof.,	Genève.	MM. Milchaud , Alp., inst.,	Bagnes.
Rosier , William, prof.,	Genève.	Blanchut , F., inst.,	Collonges.
Grosgrin , L., inst.,	Genève.	Vaud.	
Pesson , Ch., inst.	Genève.	MM. Cloux , F.,	Essertines.
Jura Bernois.		Dériaz , J.,	Dizy.
MM. Fromageat , L., inst.,	Saignelégier.	Cornamusaz , F.,	Trey.
Mercerat , E., inst.	Souvillier.	Rochat , P.,	Yverdon.
Duvoisin , H., direct.,	Delémont.	Jayet , L.,	Lausanne.
Schaller , G., direct.,	Porrentruy.	Visinand , L.,	Lausanne.
Gylam , A., inspecteur.	Corgémont.	Faillettaz , G.,	Gimel.
Baumgartner , A., inst.,	Bienne.	Briod , E.,	Fey.
Neuchâtel.		Martin , H.,	Lausanne.
MM. Thiébaud , A., inst.,	Locle.	Magnin , J.,	Préverenges.
Grandjean , A., inst.,	Locle.	Suisse allemande.	
Brandt , W., inst.,	Neuchâtel.	M. Fritsch , Fr., président	
Fribourg.		du <i>Schweiz. Lehrerverein</i> ,	Zurich.
M. Genoud , Léon, directeur,	Fribourg.		

Tessin : M. Nizzola.

Bureau de la Société pédagogique romande.

MM. Ruchet , Marc, conseiller fédéral, prés. honoraire, Berne.	MM. Perrin , Marius, adjoint, trésorier, Lausanne.
Decoppet , C., Conseiller d'Etat, Lausanne.	Sonnay , adjoint, secrétaire, Lausanne.
Burdet , L., instituteur, vice-président, Lutry.	

RENTES VIAGÈRES

différées à volonté.

Ce nouveau mode d'assurance se prête avantagement au placement d'épargnes. Les versements de sommes quelconques destinées à l'achat de rentes peuvent se faire en tout temps. Le moment où la rente doit être servie est entièrement au gré du rentier qui ajourne sa décision suivant sa convenance. C'est le livret de la caisse d'épargne adapté à l'assurance de rentes. Le montant de la rente correspondant à la totalité ou à une part des versements peut être calculé par le rentier à l'aide du prospectus.

Les tarifs, prospectus et comptes rendus sont remis gratuitement par la Direction ou par l'agence à toute personne qui en fait la demande.

Société suisse
d'Assurances générales sur la vie humaine
Précédemment : Caisse de Rentes Suisse
à ZURICH

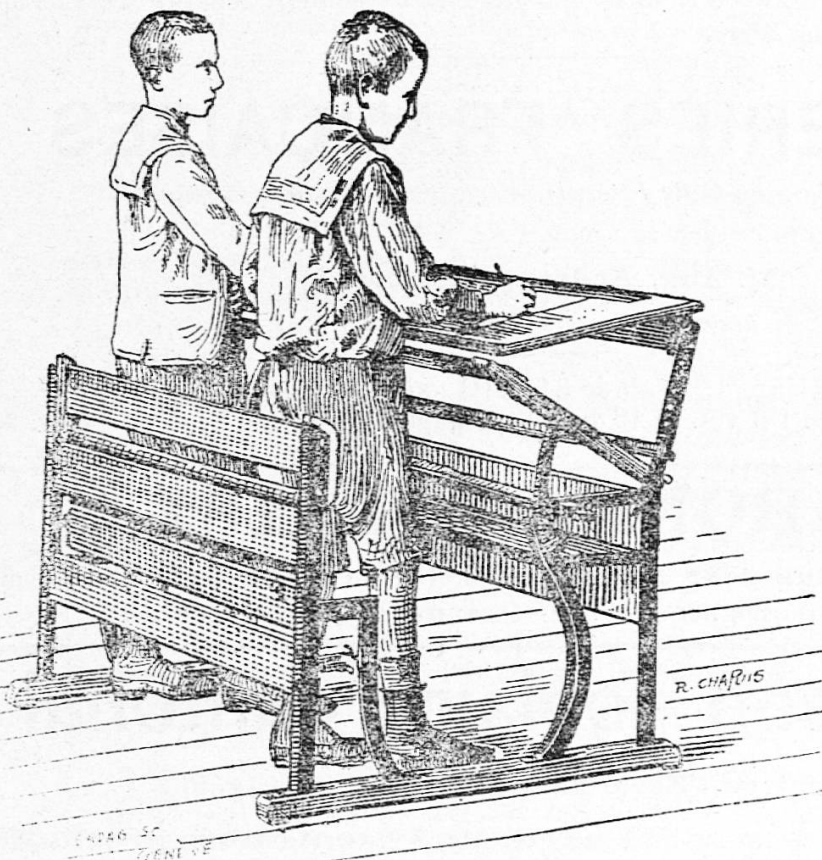
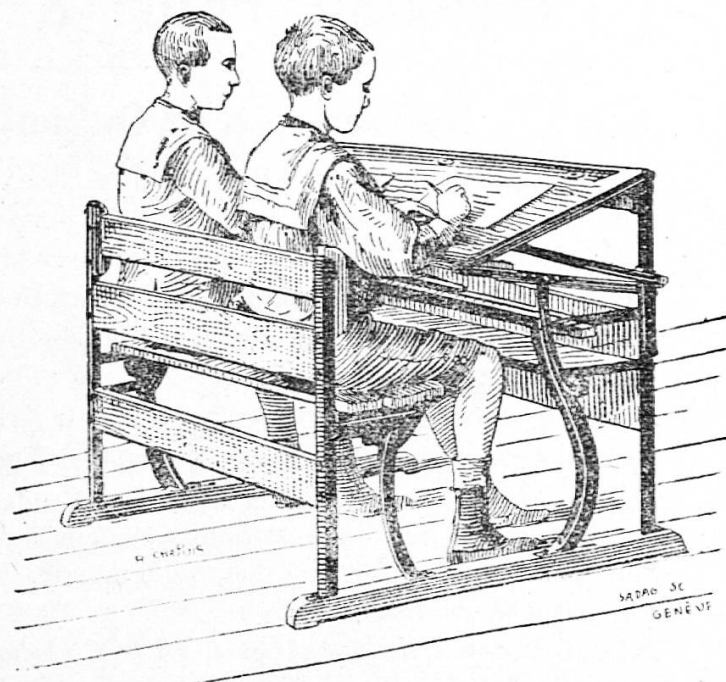
PUPIETRES HYGIENIQUES

A. MAUCHAIN

GENÈVE

Place Métropole.

Brevet + 3925 — Modèle déposé.



Grandeur de la tablette: 125 X 50.

Sur demande, on pourra varier ces dimensions.

Fournisseur de la Nouvelle Ecole Normale de Lausanne.

Ce pupitre offre sur les autres systèmes les avantages suivants :

1. De s'accommoder aux diverses tailles des élèves ;
2. De leur permettre dans leurs différents travaux de conserver une attitude physiologique n'entraînant aucune déviation du tronc et des membres, assurant le libre jeu des viscères et évitant les inconvénients graves qu'a pour la vision notre mobilier scolaire actuel ;
3. De se prêter aux diverses exigences de l'enseignement (écriture, lecture, dessin, coupe, couture, etc.)

Pupitre officiel DU CANTON DE GENÈVE

Travail assis et debout

S'adapte à toutes les tailles.

La fabrication peut se faire dans chaque localité. S'entendre avec l'inventeur.

Modèle N° 15.

Prix du pupitre avec banc
47 fr. 50

Même modèle avec chaises
47 fr. 50

Attestations et prospectus
à disposition.



1883. Vienne. — Médaille de mérite.

1883. Exposition Nationale de Zurich. — Diplôme.

1884. Exp. Internationale, Nice. — Médaille d'argent.

1885. Exp. Internationale des Inventions brevetées, Paris. — Médaille d'or.

1885. Exp. Internationale du Travail, Paris. — Médaille d'or.

1893. Expos. Internationale d'Hygiène, Dijon. — Diplôme d'honneur.

1893. Expos. Internationale du Havre. — Médaille d'or.

1889. EXP. INTERNATIONALE, PARIS. — MÉDAILLE D'OR.

1896. Exp. Nationale Genève. — Seule MÉDAILLE D'OR décernée au mobilier scolaire.

1900. Exp. Universelle, Paris. — Médaille d'or.

La plus haute récompense accordée au mobilier scolaire.



LIBRAIRIE PAYOT & C^{IE}, LAUSANNE

Nouveautés et Ouvrages d'Étrennes.

Au Foyer Romand. Etrennes littéraires pour 1902, publiées sous la direction de M. PHILIPPE GODET. Prose et Poésie, par les principaux écrivains de la Suisse romande. In-16, broché 3 fr. 50; relié avec plaque spéciale. 5 fr. —

Le sculpteur de Christs, par NOELLE ROGER. In-16 broché. 3 fr. 50

La chanson du cœur. Poésies choisies d'auteurs contemporains, par CH. FUSTER. In-16, broché. 3 fr. —

Bonne année. Calendrier avec texte en vers et illustrations. Petit in-16 0 fr. 60

Calendrier évangélique à effeuiller. Fonds divers à 0 fr. 60, 1 fr. et 1 fr. 25

Calendrier poétique à effeuiller. Fonds divers à 0 fr. 80, 1 fr. et 1 fr. 50

Ces deux calendriers sont munis chacun de deux bons-primés, donnant droit à toute personne qui s'en sert pour sa demande, la réduction de prix indiquée sur tous les ouvrages qui y figurent

Agenda de l'agriculteur et du vigneron pour 1902. Publié sous la direction de M. G. MARTINET, directeur de l'Etablissement fédéral d'essais de semences, à Lausanne. Prix. 2 fr. —

CAUSERIES FRANÇAISES

Revue de langue et de littérature française contemporaines

publiée sous la direction de

M. Aug. André, professeur,

Lecteur à l'Université de Lausanne.

Première année. Un vol. in-16 de 344-VIII pages. 3 fr. 50

Deuxième année. Un vol. in-16 de 346-VI pages. 3 fr. 50

ÉPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 8, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.

Le Musée scolaire cantonal

(Bâtiment de l'École normale, 3^e et 4^e étages)

est ouvert gratuitement au public **à partir du 1^{er} septembre prochain,** les mercredi et samedi après-midi, de 2 à 5 heures.

Toute personne qui désirera le visiter en dehors de ces heures-là pourra le faire en s'adressant au concierge de l'École normale.

COURS COMPLÉMENTAIRES

Instruction civique. — Le tableau pour la récapitulation de l'instruction civique, publié dans le numéro 31-32 de l'Éducateur et annoncé dans le numéro 44 page 672, est en vente à la gérance du journal. — On peut en demander au prix de f. 0,40 la douzaine ou f. 2,50 le cent. Sitôt après réception du prix, (mandat postal ou timbres poste,) l'expédition aura lieu.